




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-95**

Séance publique du

16 mars 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160316- lmc186927-DE-1-1
Date de signature : 16/03/2016
Date de réception : mercredi 16 mars 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ADOPTION CONVENTION DE MISE EN OEUVRE D'UNE CELLULE DE VEILLE RESEAU
FERRE LIGNE SEPTEMES/AIX - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 16 mars 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Gaele LENFANT, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain Dijon

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Politique de la Ville

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2016

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme JOISSAINS Sophie, M. ROLANDO Christian , M. DIJON Sylvain

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ADOPTION CONVENTION DE MISE EN OEUVRE D'UNE CELLULE DE VEILLE RESEAU FERRE LIGNE SEPTEMES/AIX - AUTORISATION DE SIGNATURE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par son attractivité et son positionnement stratégique, la Ville d'Aix en Provence est une Ville très fréquentée par les populations extérieures, qu'elles soient estudiantines, touristiques ou actives.

Cette attractivité engendre des flux et déplacements importants de population utilisant les différents moyens de transports qui traversent la Ville.

Dans ce cadre, la ligne TER Aix-Marseille, sillon ferroviaire de plus de 36 kms, connaît depuis 2008 une fréquentation importante qui se mesure à environ 8 250 personnes/jour pour 100 trains/journée.

Parmi la dizaine de gares traversées, celle d'Aix en Provence est un des points les plus importants. De fait, cette mobilité facilitée entre les différentes villes engendre des flux de délinquance qui nécessitent une action coordonnée et mutualisée.

En effet, nombre d'intervenants de sécurité sont appelés à intervenir, sur des temps différents, pour une même problématique :

- Les forces embarquées de la SNCF
- Les forces embarquées de la Police Nationale

- Les acteurs de sécurité intervenant sur l'espace public : Commissariat et Police Municipale.

A ce titre, parce que la Ville d'Aix en Provence reste mobilisée et attentive à cette délinquance exogène, nous souhaitons intégrer cette dimension sur l'ensemble des dispositifs de sécurité et de prévention que nous développons.

Ainsi, dans le cadre des travaux de son CLSPD et sous l'égide du Ministère de la Justice et la Préfecture de Police, la commune s'est associée aux villes de Septèmes-les -Vallons, Simiane-Collongue et Gardanne pour expérimenter une action de coordination autour des gares en partenariat et coordination étroite avec les forces de sécurité embarquées sur la ligne.

Cette action de coordination se traduira par la création d'une cellule de veille « Réseau Ferré » sur la ligne « Septèmes – Aix en Provence » dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans la convention jointe en annexe.

Cette cellule, à visée très opérationnelle, permettra de développer un réseau d'échange d'informations entre les différents intervenants de sécurité de la ligne et les Villes traversées.

Cette instance se réunira à intervalle très régulier et aura principalement pour missions :

1. L'analyse trimestrielle des faits constatés sur la ligne par les forces embarquées,
2. La prise en compte en amont d'événements générateurs de flux supplémentaires impactant le réseau ferré, les gares et de fait les villes comme ce sera le cas par exemple pendant toute la période de l'Euro 2016,
3. L'échange d'informations, la collaboration, le partage de moyens techniques à l'instar de la vidéo protection,
4. Le Renforcement du partenariat et de la coordination entre les forces régaliennes et les polices municipales.

Cette cellule sera directement coordonnée par la direction Zonale de la Police aux Frontières sous l'égide du Procureur de la République et sera annexée en tant que fiche action « intercommunale » à la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville d'Aix en Provence.

La Ville d'Aix-en-Provence y sera représentée par son coordinateur CLSPD et le Chef de sa police municipale tout comme nous participerons au comité de pilotage annuel qui évaluera l'efficacité de ce nouveau dispositif.

Si le principe de sa mise en œuvre a été approuvé lors de la séance plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Ville d'Aix en Provence du 3 décembre 2015 par l'ensemble des partenaires signataires, il convient aujourd'hui de faire approuver la participation de la Ville à ce dispositif.

Dans ce cadre, il vous est proposé mes chers collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** la participation de la Ville d'Aix en Provence à la cellule de veille « réseau ferré – ligne Septèmes - Aix »
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention : « *Mise en œuvre d'une cellule de veille réseau ferré Ligne Septèmes - Aix* »

DL.2016-95 - ADOPTION CONVENTION DE MISE EN OEUVRE D'UNE CELLULE DE VEILLE RESEAU FERRE LIGNE SEPTEMES/AIX - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Présents et représentés	: 46
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Maryse JOISSAINS-MASINI



Compte-rendu de la délibération affiché le : 16/03/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



PRÉFET DE POLICE
DES BOUCHES-DU-RHÔNE



MINISTÈRE *de la* JUSTICE
— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence



MISE EN ŒUVRE D'UNE CELLULE DE VEILLE RESEAU FERRE

LIGNE SEPTEMES/AIX

CONVENTION

1/ LES BESOINS

La ligne ferroviaire Marseille/Aix, après de lourds travaux de réaménagement, connaît depuis sa réouverture en 2008, un succès commercial certain.

Elle relie à fréquences régulières, les deux principales villes bucco-rhodaniennes que sont Marseille et Aix-en-Provence. Ce sillon ferroviaire traverse sur ses trente-six kilomètres, deux TGI, deux gros secteurs de sécurité publique, et un secteur gendarmerie classé en zone de sécurité prioritaire (ZSP).

Plus particulièrement sur la partie **Septèmes / Aix**, le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence et Monsieur le Préfet de Police des Bouches-du-Rhône, décident de créer une cellule de veille regroupant d'une part les forces régaliennes intervenant sur le réseau ferré ciblé, et d'autres part les responsables municipaux chargés de coordonner la sécurité sur leur secteur en général, et dans leurs gares respectives en particulier. La Direction Zonale de la Sûreté SNCF se positionne comme interlocuteur unique pour l'entreprise de transport tant sur l'aspect sécurité que commercial.

La direction zonale de la police aux frontières (DZPAF) est chargée de coordonner cette action.

2/ LA MISSION

Sur la partie ferroviaire ciblée, quatre villes organisent leur stratégie sûreté autour des conseils locaux de prévention de la délinquance (CLSPD) : Aix-en-Provence, Gardanne, Simiane/Bouc-Bel-Air et Septèmes-les-Vallons. Une cellule de veille, à thématique « réseau ferré » inter-CLSPD est créée.

La présente convention sera annexée, en tant que « fiche action intercommunale », à chaque stratégie territoriale des 4 communes susvisées.

Cette cellule a pour missions principales :

- L'analyse des faits relevés sur la ligne sur le trimestre passé. Les actions menées tant dans la mise en place de dispositifs d'urgence que sur la prise en compte en amont d'augmentation de flux (fêtes, spectacles, ..)

- La prise en compte d'évènements à venir pouvant impacter le réseau ferré et les gares.
- L'organisation d'opérations de contrôles d'identité ciblés, en lien avec le parquet d'Aix-en-Provence
- L'échange d'informations exploitables dans tous les domaines : judiciaire, sécurité, infrastructures, ...
- La collaboration dans le partage de moyens techniques comme la vidéo protection,
- La co-animation d'actions de formation : fraude documentaire, sensibilisation aux risques ferroviaires,
- Le renforcement de l'implication des polices municipales dans le dispositif « sécurité – sécurisation » à travers l'institutionnalisation d'un réseau de communication direct inter-CIC (police municipale, DZPAF, surveillance générale de la SNCF, direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, groupement de gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône...)
- Questions-réponses en lien direct avec les objectifs fixés.

3/ LE FONCTIONNEMENT : CELLULE DE VEILLE « RESEAU FERRE »

La cellule « réseau ferré » se réunit trimestriellement. Le représentant de la DZPAF désigné établit l'ordre du jour en concertation avec les participants et s'assure de la rédaction d'un compte-rendu.

Afin d'optimiser l'efficacité de cette cellule, il y a lieu de cibler au plus juste ses participants.

Participent à la cellule de veille les titulaires ou représentants des services suivants :

- Le Directeur Zonal Adjoint de la Sûreté SNCF SUD
- Le Chef du commissariat de sécurité publique de Septèmes-les-Vallons
- La Chef du commissariat de sécurité publique d'Aix-en-Provence
- Le Chef du SISTC de Marseille
- Le Chef de la BT de gendarmerie de Gardanne
- Le Chef de la BT de gendarmerie de Bouc-Bel-Air

- Le Chef du pôle d'analyse et de gestion opérationnelle de la PAF SUD
- Les coordinateurs (trices) des CLSPD des communes d'Aix-en-Provence, de Gardanne, Simiane et Septèmes-les-Vallons.
- Les Chefs des polices municipales de ces mêmes villes.

Le procureur de la République d'Aix-en-Provence et le Préfet de police des Bouches-du-Rhône arrêtent conjointement les dates de réunions de la cellule de veille et y participent le cas échéant ou se font représenter.

Le compte rendu, dont le rédacteur est désigné par le groupe travail, est transmis au Procureur de la République d'Aix-en-Provence et au Préfet de police des Bouches-du-Rhône ainsi qu'à chacun des membres de la cellule de veille correspondante.

Les échanges d'informations et décisions arrêtées sont soumis à la stricte confidentialité.

4/ COMITE DE PILOTAGE ET EVALUATION

Un comité de pilotage composé des signataires de la présente convention se réunit une fois par an afin d'évaluer le dispositif, sur les plans quantitatif et qualitatif, à partir du rapport d'activité qui sera établi par le correspondant désigné par le DZPAF. A cette occasion, Il pourra être suggéré des évolutions ou des modifications afin d'améliorer l'efficacité du système mis en place.

5/ DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention sera mise en œuvre dès la date de sa signature.

Elle est conclue pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

En cas de non-respect des engagements, elle pourra être dénoncée, sous un préavis de 6 mois, par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à chacun des autres signataires.

* * * * *

Fait à Aix en Provence, le

En 10 exemplaires originaux, dont un remis à chacune des parties

Le Préfet de police
des Bouches-du-Rhône

Le procureur de la République
près le TGI d'Aix-en-Provence

Laurent NUNEZ

Dominique MOYAL

Le maire
d'Aix-en-Provence

Le maire
de Gardanne

Maryse JOISSAINS-MASINI

Roger MEI

Le maire
de Simiane-Collongue

Le maire
de Septèmes-les-Vallons

Philippe ARDHUIN

André MOLINO

Le directeur départemental
de la sécurité publique
des Bouches-du-Rhône

Le commandant du groupement
de gendarmerie départementale
des Bouches-du-Rhône

Pierre Marie BOURNIQUEL

Frédéric BOUDIER

Le directeur zonal
de la police aux frontières
de la zone sud

Le directeur zonal
de la sûreté SNCF

Thierry ASSANELLI

Thierry DUPIN